



Région  
**Hauts-de-France**

Direction de la Mer, des Ports et du Littoral

Département Exploitation et Maintenance

*Service Interface Usagers et Coordination*

**PORT DE BOULOGNE-SUR-MER – CALAIS  
SITE PORTUAIRE DE BOULOGNE-SUR-MER  
ECLUSE SANSON – INSPECTION SUBAQUATIQUE  
- DECISION D'EXPLOITATION -  
N° B147 / 2018**

Vu le Code des Transports,

Vu le règlement général de police des ports maritimes de commerce et de pêche figurant au code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2005 portant règlement particulier de police du port de Boulogne-sur-Mer,

Vu l'arrêté conjoint du Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et du Préfet du Pas de Calais signé les 8 et 18 juin 2012 portant réglementation de la circulation et du stationnement en zone portuaire de Boulogne-sur-Mer,

Vu l'arrêté régional n°17001150 en date du 27 avril 2017 portant délimitation du port de Boulogne-sur-Mer – Calais,

Vu les arrêtés régionaux n°17003599 en date du 31 juillet 2017 et n°17003599M001 en date du 27 décembre 2017 accordant délégation de signature,

Vu la demande présentée par le Service Maintenance des Equipements par mail en date du 4 octobre 2018 relative à des travaux d'inspection par scaphandriers de l'écluse Sanson,

Considérant que le chantier se situe sur les dépendances du domaine portuaire, qu'il convient d'en faciliter l'exécution et d'assurer la sécurité des personnes,

## DECIDE

### ARTICLE 1er – OBJET DE LA DECISION

Des travaux d'inspection par scaphandriers de l'écluse Sanson du site portuaire de Boulogne-sur-Mer seront réalisés par l'entreprise VCMF **du jeudi 29 novembre au vendredi 30 novembre 2018, du lundi 3 décembre au mercredi 5 décembre 2018 et du mercredi 12 décembre au vendredi 14 décembre 2018** (voir planning joint à la présente décision).

### ARTICLE 2 – CONDITIONS D'OCCUPATION

Pour la réalisation de ces travaux, l'écluse Sanson sera consignée et les sasements suivants seront supprimés :

- Le jeudi 29/11/2018 :
  - Suppression des sasements de E 6h11 à E 13h21 inclus
- Le vendredi 30/11/2018 :
  - Suppression des sasements de S 6h30 à E 14h33 inclus
- Le lundi 03/12/2018 :
  - Suppression des sasements de E 9h26 à S 13h11 inclus
- Le mardi 04/12/2018 :
  - Suppression des sasements de E 10h21 à S 14h06 inclus
- Le mercredi 05/12/2018 :
  - Suppression des sasements de E 11h09 à S 14h54 inclus
- Le mercredi 12/12/2018 :
  - Suppression des sasements de E 6h15 à E 11h44 inclus
- Le jeudi 13/12/2018 :
  - Suppression des sasements de S 06h06 à E 12h23 inclus
- Le vendredi 14/12/2018 :
  - Suppression des sasements de E 6h03 à E 13h10 inclus

Pendant les consignations et suppressions de sasements de l'écluse Sanson, les portes Aval ou Amont de l'écluse pourront être en position ouverte pour la réalisation des interventions. Il est rappelé que pendant les horaires de consignation aucun navire n'est autorisé à rentrer dans le sas de l'écluse Sanson.

Les navires pourront toutefois franchir l'écluse Sanson toutes portes ouvertes.

La société VCMF qui réalise les travaux subaquatiques sera chargée de l'installation du dispositif de signalisation des plongeurs (pavillon alpha) dans la zone d'inspection de l'écluse Sanson.

Pour des raisons de sécurité, une liaison VHF avec le PCCOM et la Capitainerie du port de Boulogne-sur-Mer sera mise en place en permanence pendant toute la durée des interventions.

Le permissionnaire sera tenu de prévenir l'autorité portuaire ainsi que la Capitainerie du port de Boulogne-sur Mer par mail dès connaissance de la date réelle de la fin de son chantier aux adresses suivantes :

- Service Interface Usagers et Coordination Région : [Port.siuc@hautsdefrance.fr](mailto:Port.siuc@hautsdefrance.fr)
- Capitainerie Boulogne : [ddtm-dml-capb@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:ddtm-dml-capb@pas-de-calais.gouv.fr)

### **ARTICLE 3 – AVIS LOCAL A LA NAVIGATION**

La Capitainerie du port de Boulogne-sur-Mer est chargée de la rédaction et de la diffusion régulière d'avis locaux à la navigation concernant les restrictions de sassement et de navigation en fonction de l'avancement des travaux.

### **ARTICLE 4 - AFFICHAGE**

Le permissionnaire est tenu d'afficher la présente décision sur la zone concernée 48H avant tout commencement des travaux et de le maintenir pendant toute leur durée.

### **ARTICLE 5 - EXECUTION DE L'AUTORISATION**

Monsieur le responsable de la société VCMF, Monsieur le Commandant du port de Boulogne-sur-Mer, Messieurs les Responsables des Services Interface Usagers et Coordination, Maintenance des Equipements et Exploitation et Achats de la Direction de la Mer, des Ports et du Littoral de la Région Hauts-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée aux destinataires mentionnés ci-après.

Boulogne-sur-Mer, le **23 NOV. 2018**

Par délégation du Président du Conseil régional,

  
**Patrick DECORY**  
Responsable du Département  
Exploitation et Maintenance

Copie adressée à :

- M. le Directeur Technique de la SEPD
- M. le Directeur Sûreté de la SEPD
- M. le Directeur Exploitation de la SEPD
- M. le Directeur Pêche de la SEPD
- M. le Président la CAB
- M. le Commandant du port de Boulogne-sur-Mer
- M. le Président de la Station de pilotage
- M. le Commandant de la brigade nautique
- M. le représentant des artisans pêcheurs et du Comité Régional des Pêches Maritimes
- M. le Président de la SNSM Boulogne
- M. le Président de la Coopérative Maritime Etaploise
- M. le Directeur de la société EURONOR
- M. le représentant des navires étrangers
- M. le Directeur de la société Spie Batignolles
- M. le Directeur de la société CMI Services
- M. le Directeur de la société AVL
- M. le Directeur de la CCI Littoral Hauts-de-France Plaisance

Pour information à M. le Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers à la Direction des Services d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais (Arrondissement de Boulogne-sur-Mer)  
Caserne des Sapeurs-Pompiers – 2 rue Gérard Hansen 62200 BOULOGNE-SUR-MER

Copie interne DMPL : DEM – SIUC – SEA – SMI – SME - DA – DD- SCD - SI

Date	Heure	Hauteur	Coef	Ouverture	Fermeture	Horaires d'inspection	Lieu	Contrôle	Consignation usager	Observations	
<a href="#">Lundi 26</a>	01h25	8,94m	93	11h41	13h56	7h30 - 10h30	Loubet Porte Aval	- 2 Chambres - 2 vantaux - 2 crapaudines - Busc de radier - Bois de chardonnet	oui	08h45 à 10h15	Pas de sasement Consignation après le sas de 8h00 et après les fermetures des portes lors de la période "toutes portes ouvertes"
	08h47	1,31m								14h00 à 17h45	
	13h41	8,93m								14h00 à 17h45	
21h14	1,26m										
<a href="#">Mardi 27</a>	02h11	8,76m	89	12h28	14h43	8h00 - 11h30				8h45 à 11h00	
	09h26	1,31m									
<a href="#">Mercredi 28</a>	14h28	8,71m	85			15h00 - 18h00	Loubet Porte Amont	- 2 Chambres - 2 vantaux - 2 crapaudines - Busc de radier - Bois de chardonnet	oui	15h30 à 17h45	
	21h58	1,50m									
	03h01	8,47m	80	13h21	15h36	08h00 - 12h15					
10h15	1,8m										
<a href="#">Jeudi 29</a>	15h21	8,36m	74			15h30 - 18h30				15h30 à 18h30	
	22h46	1,82m									
<a href="#">Vendredi 30</a>	03h56	8,1m	69	14h21	16h36	07h00 - 13h30	Sanson Porte Amont	- 2 Chambres - 2 vantaux - 2 crapaudines - Busc de radier - Bois de chardonnet	oui	7h41 à 13h21	
	11h08	2,13m									
<a href="#">Lundi 03</a>	16h21	7,97m	64								
	23h43	2,15m									
	05h00	7,76m	60	15h33	17h48	07h30 - 14h30				8h00 à 14h33	
12h13	2,39m										
<a href="#">Mardi 04</a>	17h33	7,65m	57								
	03h24	2,19m	64	06h41	08h56	09h00 - 17h00	Sanson Porte Aval	- 2 Chambres - 2 vantaux - 2 crapaudines - Busc de radier - Bois de chardonnet	oui	9h26 à 17h00	
08h41	7,95m										
<a href="#">Mardi 04</a>	15h57	2,02m	69								
	21h09	8,02m									
	04h28	1,94m	73	07h36	09h51	10h00 - 18h00	Sanson Vanne Ouest	Glissière: - Prsie d'épaisseur - présence des fixation - tenue des fixations	oui	10h21 à 14h06	
09h36	8,25m										
<a href="#">Mercredi 05</a>	16h56	1,77m	74								
	22h02	8,28m									
	05h22	1,76m	80	08h24	10h39	10h30 - 18h30	Sanson Vanne Est	Vanne: - Vérification du joint Delta - axe maintien de la vanne/brimbale	oui	11h09 à 14h54	
10h24	8,25m										
<a href="#">Jeudi 06</a>	17h48	1,77m	83								
	22h27	8,28m									
	06h08	1,67m	85	09h06	11h21	11h30 - 18h00	Loubet Vanne	Vanne: - Crapauds + visserie - Rails (usure corrosion fixation + déformation		11h45 à 17h45	
11h06	8,64m										
<a href="#">Vendredi 07</a>	18h29	1,54m	86								
	23h29	8,56m									
	06h47	1,61m	87	09h46	12h01	12h00 - 18h00	Loubet Vanne	Batardeaux : - Etat du fer U - Absence d'embaclés + obstacles + concrétion	oui	12h30 à 17h45	
11h46	8,71m										
<a href="#">Lundi 10</a>	19h08	1,49m									
	01h21	8,49m	80	11h35	13h50	08h00 - 11h15 14h00 - 18h00	Loubet Vanne			08h45 à 11h15 14h00 à 17h45	
	08h34	1,74m									
<a href="#">Mardi 11</a>	13h35	8,48m	78								
	20h53	1,69m									
	01h56	8,32m	74	12h09	14h24	08h00 - 16h00	Marguet	- Rainure de batardeaux des 2 passes - Crépine d'aspiration	oui	8h00 - 16h00	
09h05	1,96m										
<a href="#">Mercredi 12</a>	14h09	8,23m	71								
	21h23	1,93m									
	02h30	8,07m	67	12h44	14h59	6h-12h30	Sanson radier aval	Inspection et relevé du radier aval	oui	6h-12h30	
09h35	2,22m										
<a href="#">Jeudi 13</a>	14h44	7,94m	63								
	21h55	2,21m									
	03h48	7,78m	58	13h23	15h38	6h-13h	Sanson radier aval	Inspection et relevé du radier aval	oui	6h-13h	
10h49	2,48m										
<a href="#">Vendredi 14</a>	15h23	7,60m	54								
	22h31	2,48m									
	03h48	7,47m	50	14h10	16h25	6h-14h	Sanson radier aval	Inspection et relevé du radier aval	oui	6h-14h	
10h49	2,74m										
<a href="#">Vendredi 14</a>	16h10	7,27m	46								
	23h15	2,74m									